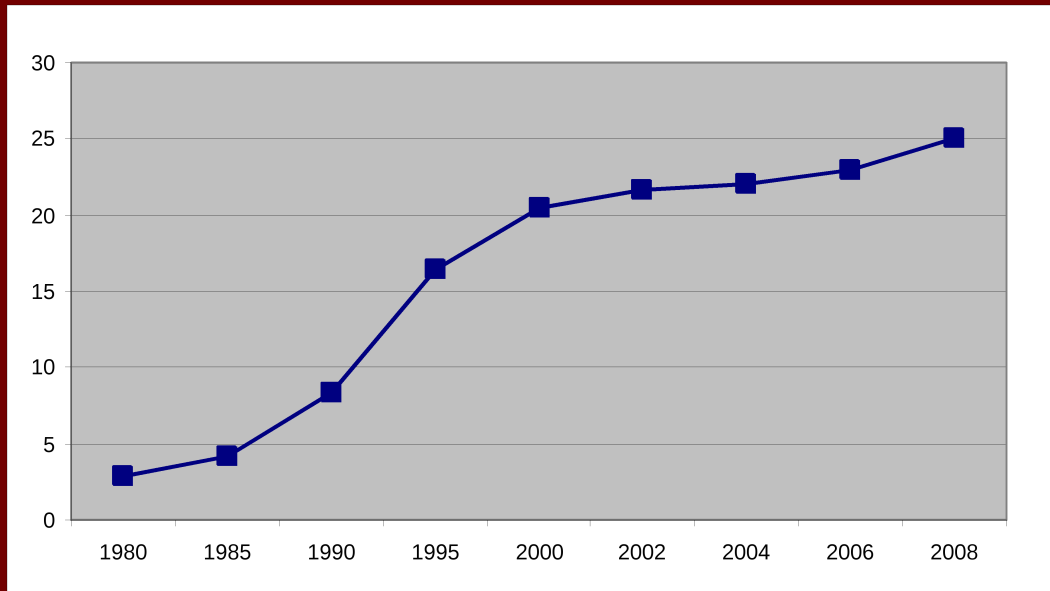


# LES BARS A JUS



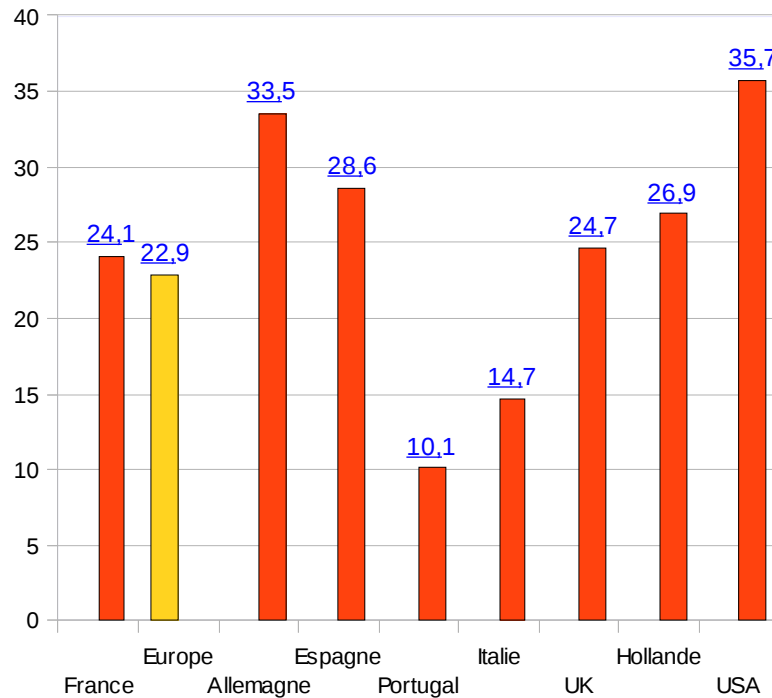
# **LE MICRO- ENVIRONNEMENT**

# Consommation annuelle de jus de fruits en France, en Litre/an/habitant

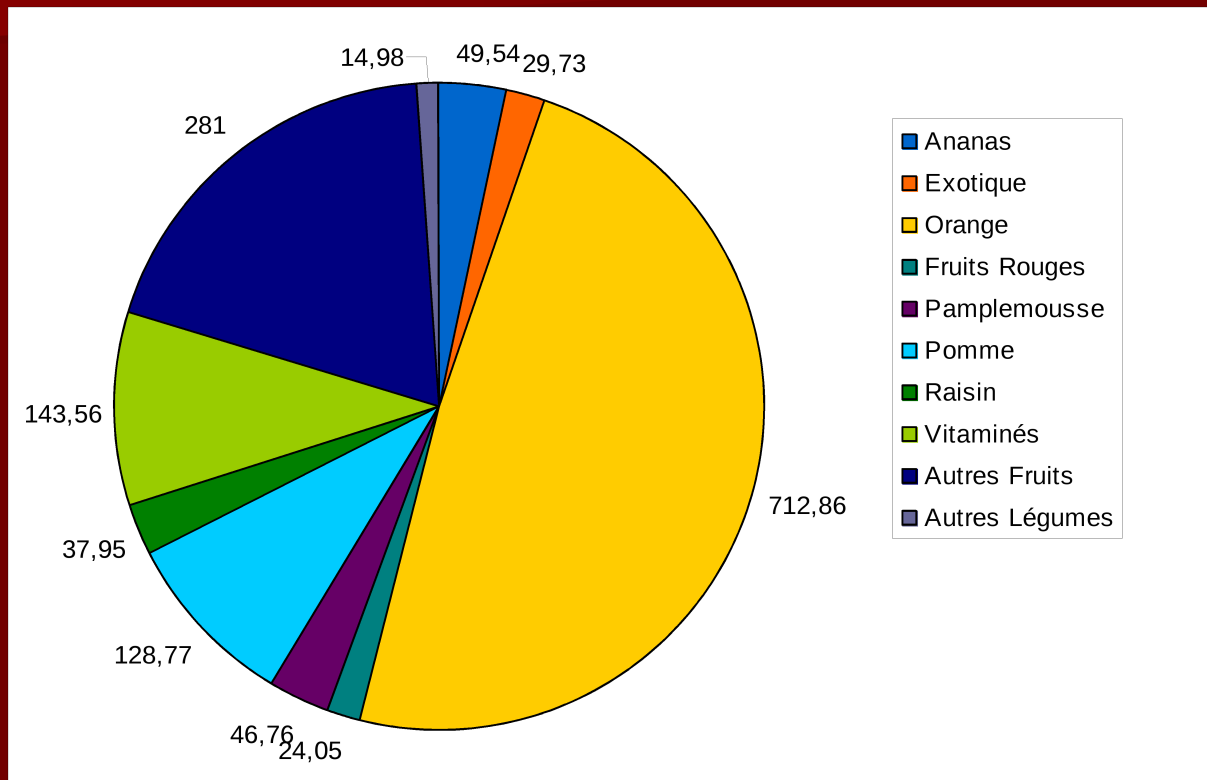


# L'Offre

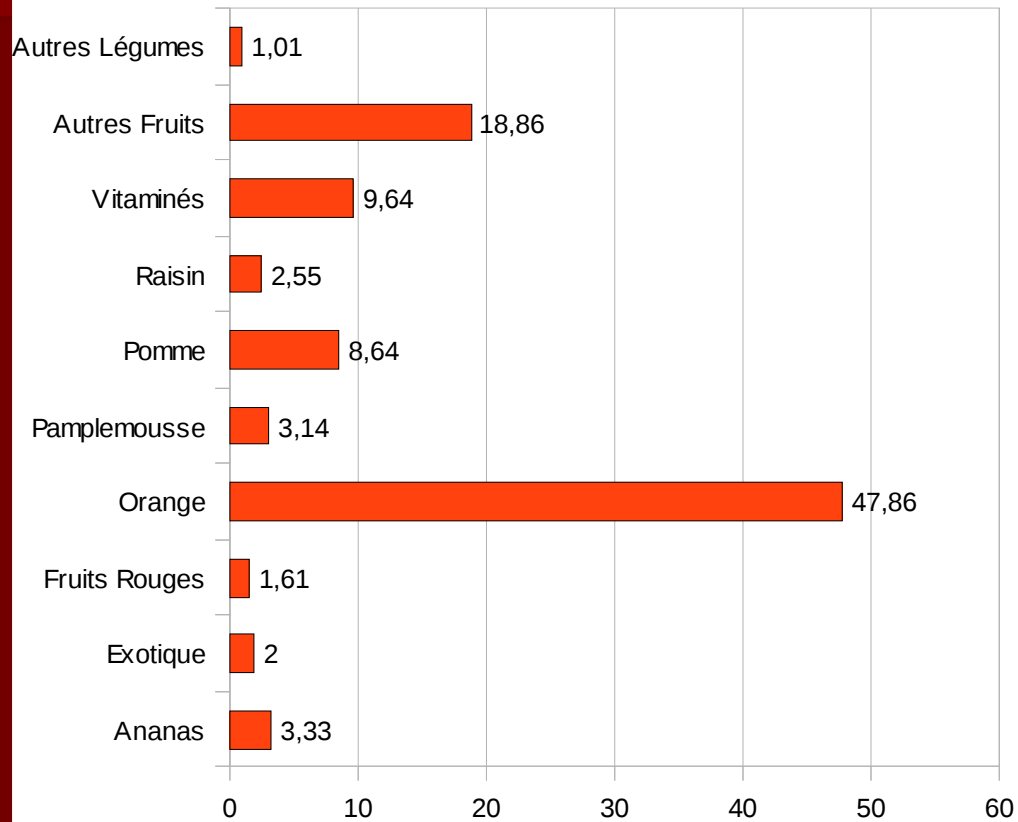
Consommation de jus de fruits en litre / an / habitant par pays



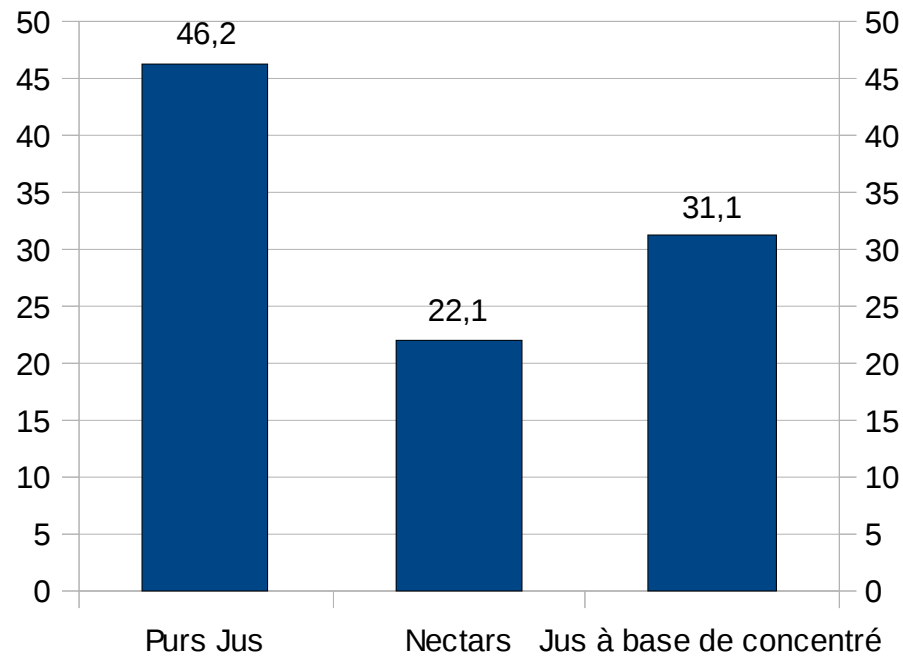
# Volume de jus consommé en 2009 en million de Litres



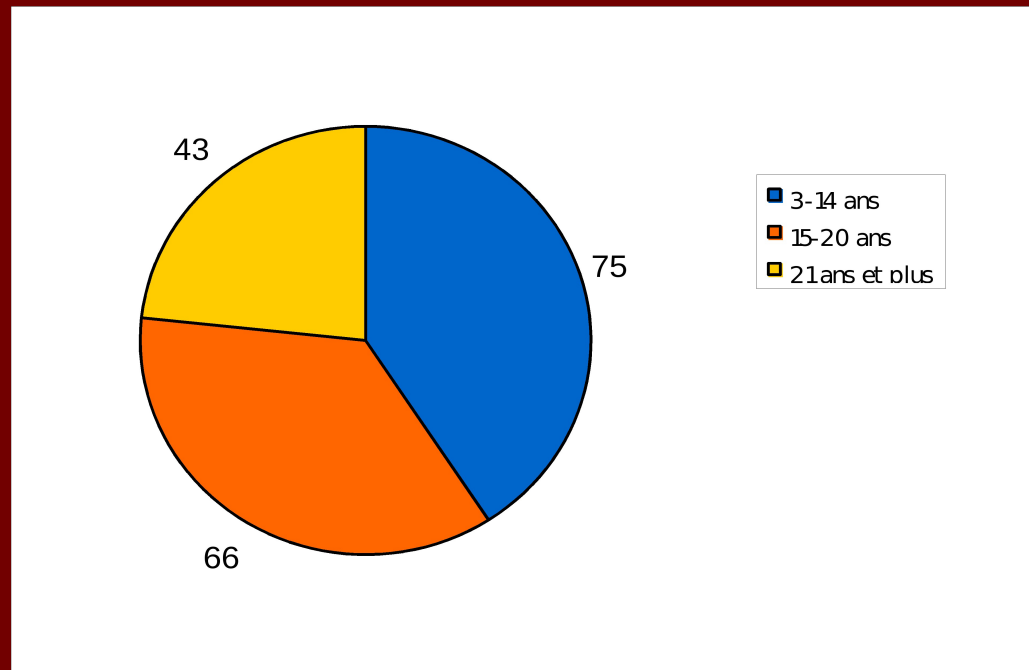
## Part de Marché par fruit



## Les parts de marché par type de jus

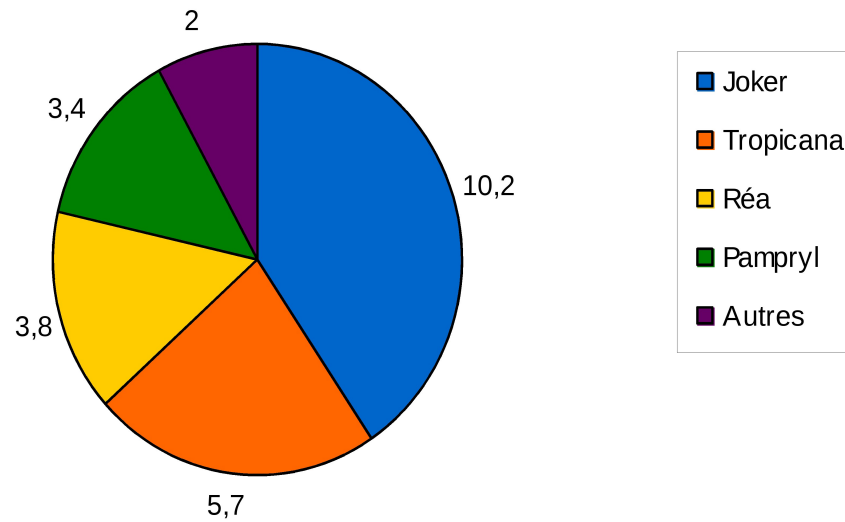


# Consommation quotidienne de Jus de Fruits par tranche d'âge



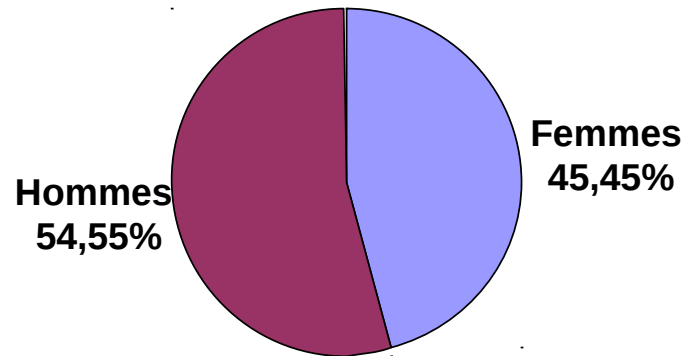


# Parts de Marché des Grandes Marques de Jus de Fruits

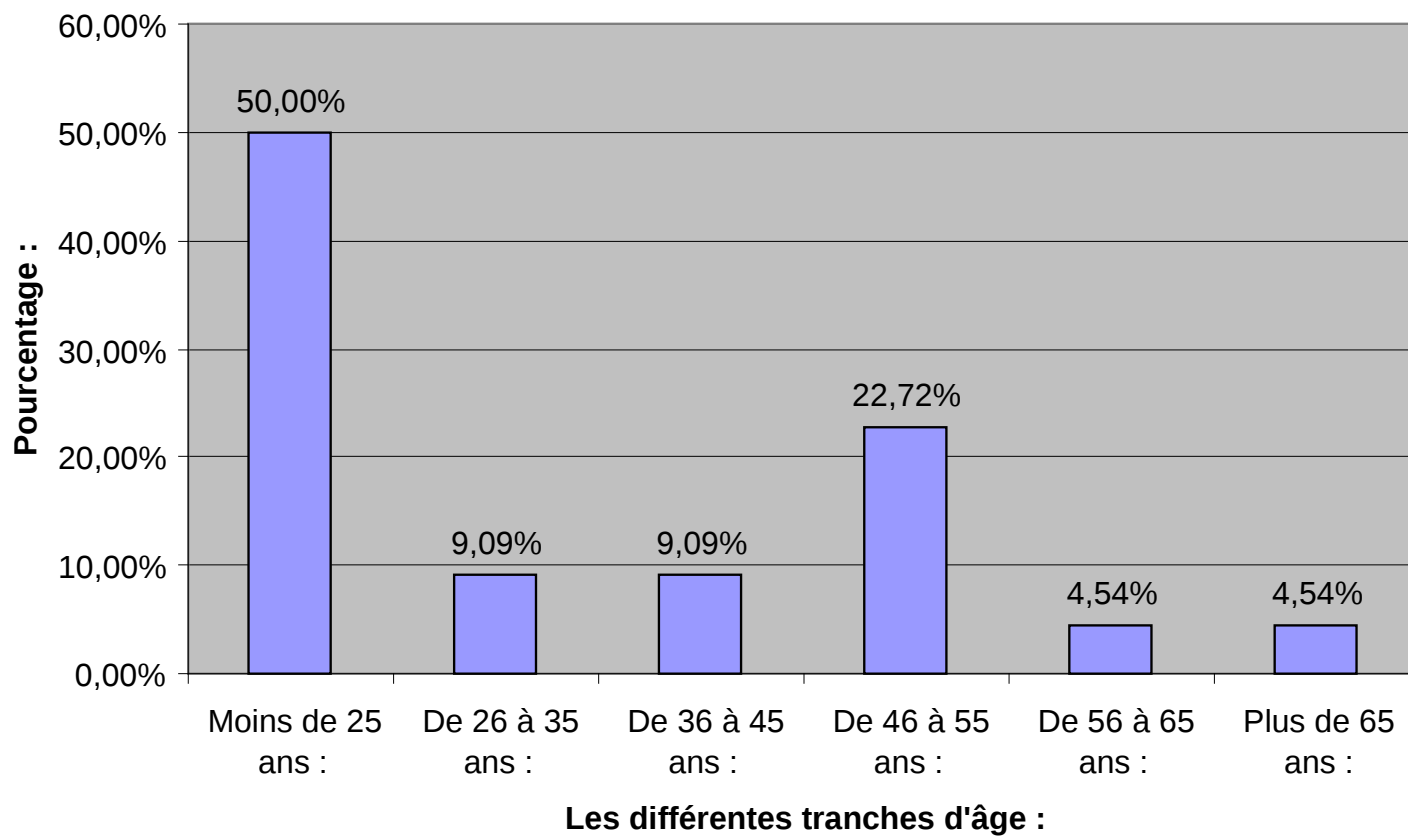


# La Demande

Fréquentation des bars en fonction du sexe

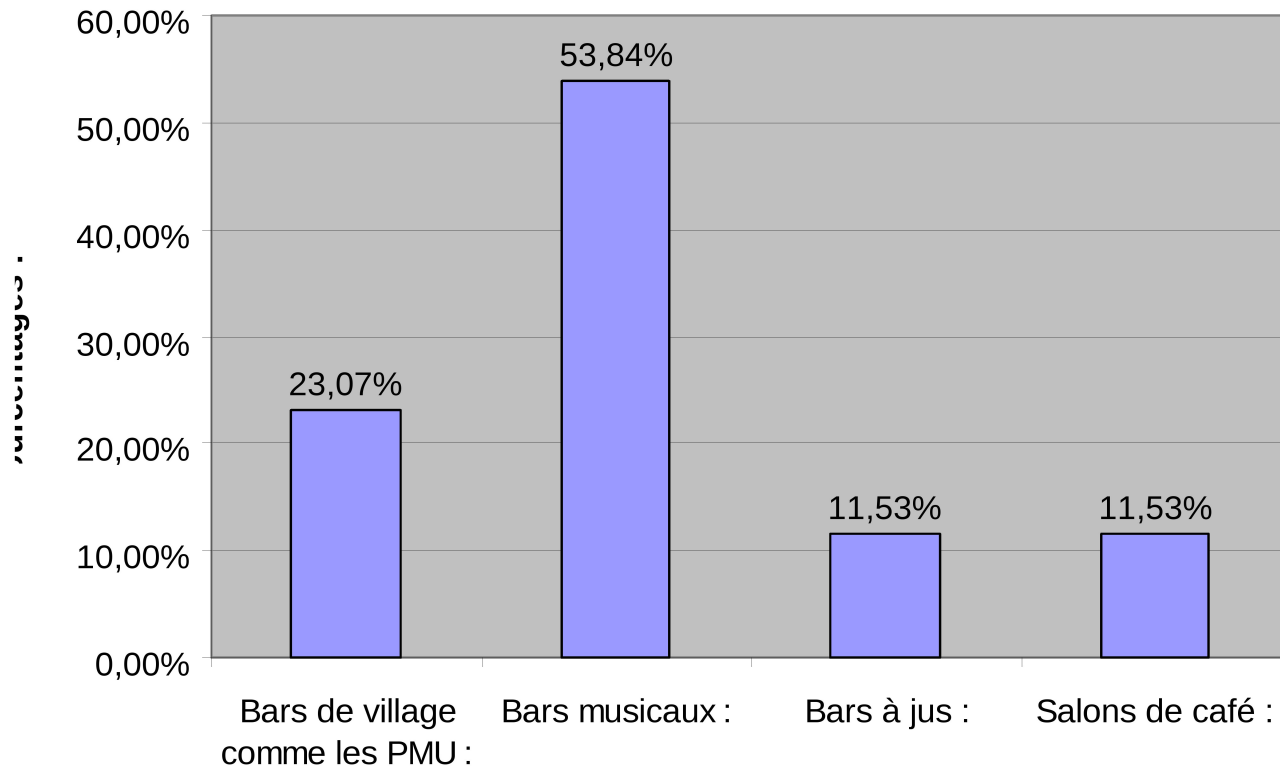


# Fréquentation des bars en fonction de l'âge



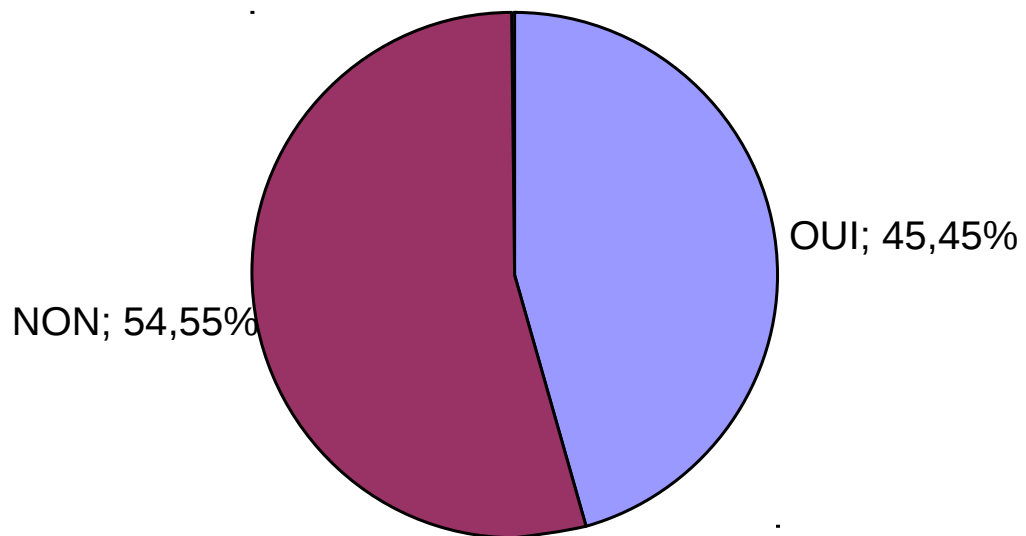
# Les types de bars les plus fréquentés

**Les types de bars les plus fréquentés :**

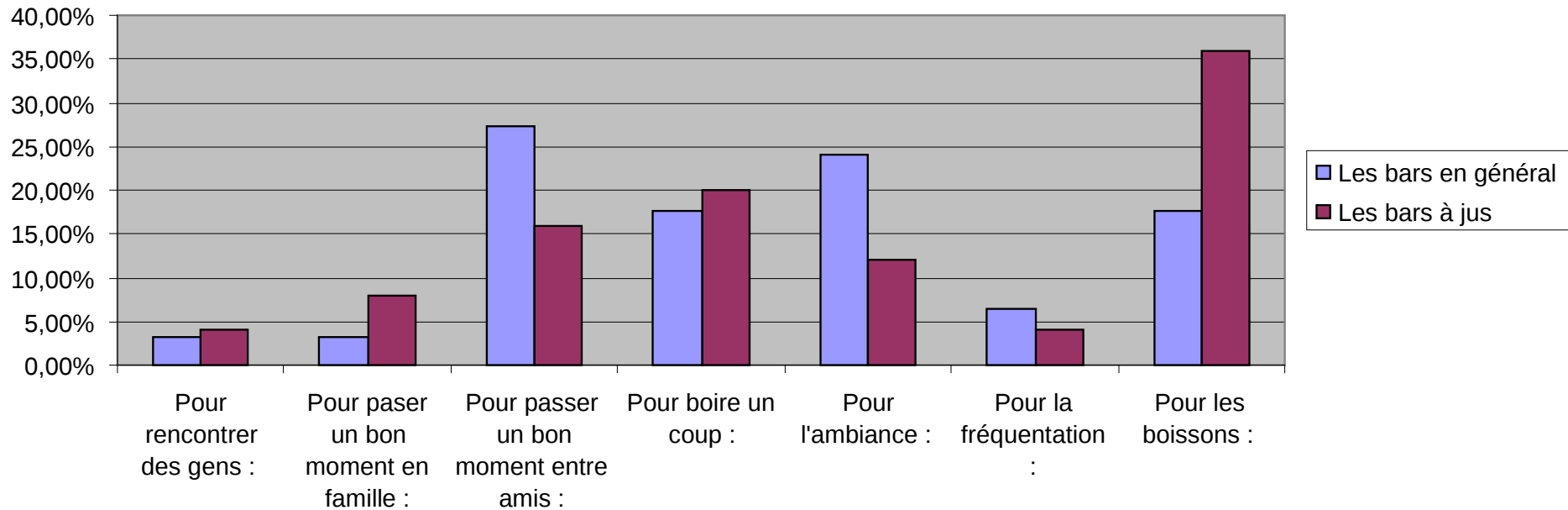


**Les différents types de bars :**

## Connaissez-vous les bars à jus ?



# Pourquoi les gens aiment-ils les bars?



# Les Distributeurs

- Delecto
- Jus + Plus
- Zumo
- Tonus



# **LE MACRO- ENVIRONNEMENT**



# L'environnement politique



« Mangez 5 fruits et légumes par jour! »



- Hygiène et sécurité
- Interdiction de fumer
- Baisse de la TVA à 5,5 %
- Information à donner aux consommateurs

# L'environnement économique



- 60% des bars réalise un Chiffre d'affaire inférieur à 100 000 euros
- Mais il n'est pas rare de voir des bars avec un chiffre d'affaire important en moyenne compris entre 250 000 euros et 400 000 euros

# L'environnement social

- La personnalité du cafetier un élément important
- Il doit aussi participer à toute les tâches



# L'environnement socio-culturel



-Lieu d'échange

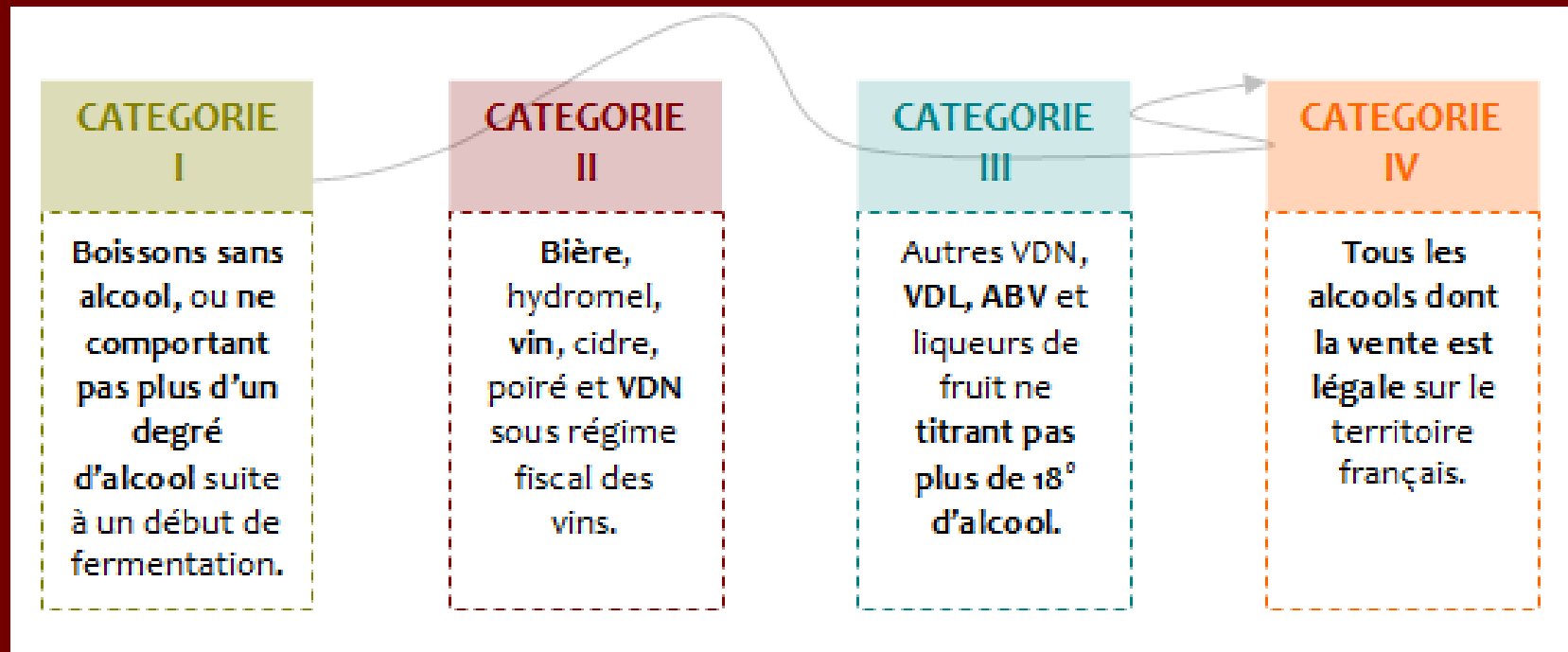
-Les grandes surfaces annul cette échange

-Les bars sont fréquentés au cour de sortie occasionnelles, grâce à la proximité du domicile ou du lieu de travail

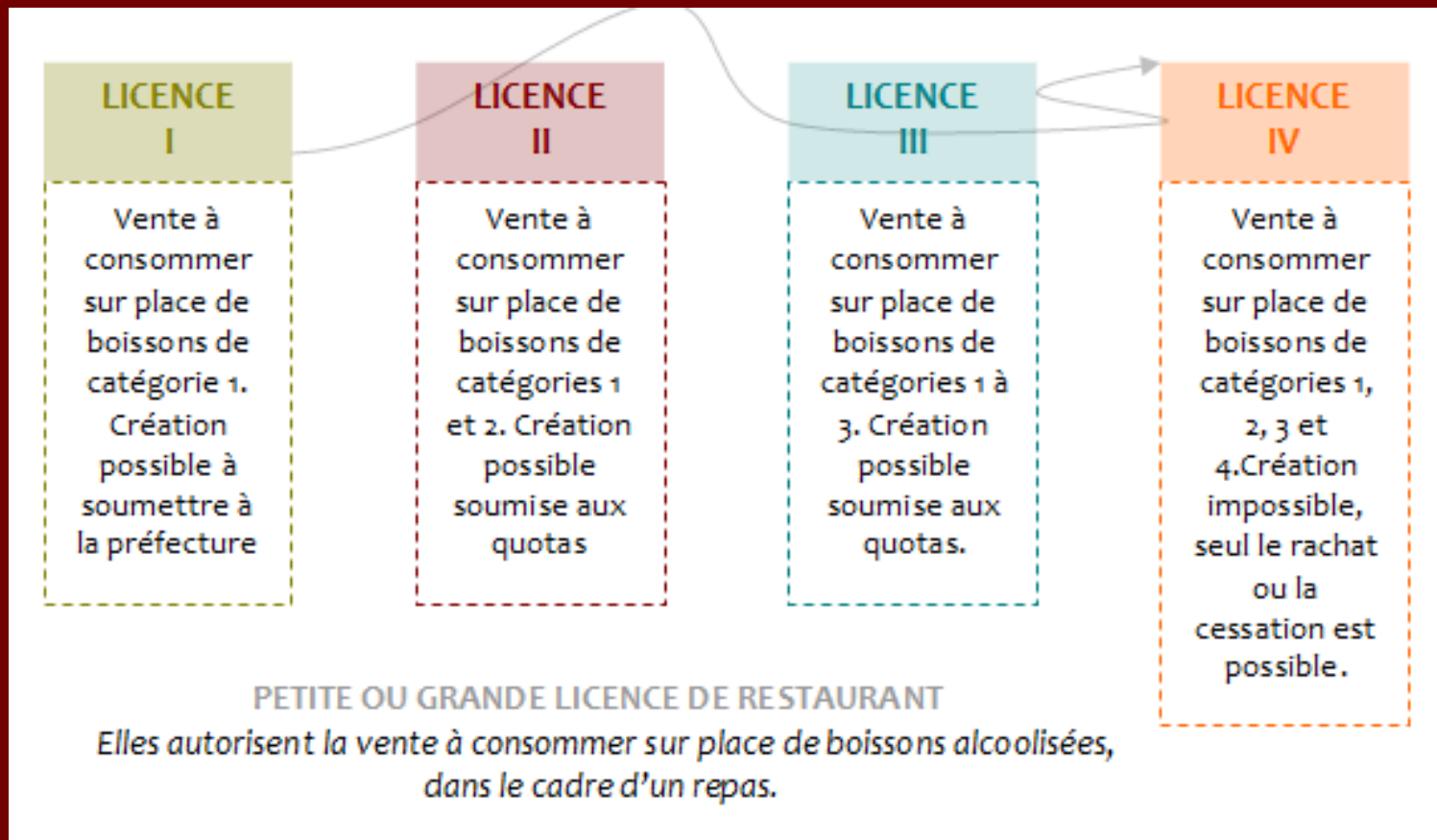
# L'environnement légal

- Un permis d'exploitation valable 10 ans
- Faire une déclaration administrative au maire de la commune
- Une déclaration fiscale
- Une déclaration d'ouverture
- Déclaration doit également être déposée au service sanitaire de la préfecture

# Les catégories de boissons



# Les Licences de débit de boissons



- Le cafetier doit afficher sa licence, les principales dispositions du Code de la Santé Publique, les tarifs ainsi que les horaires de l'établissement.
- Tout débit de 2ème, 3ème ou 4ème catégorie qui n'est plus exploité depuis plus de trois ans est considéré comme supprimé et ne peut pas être vendue





# Le statut juridique et fiscal

- Le statut juridique
- La catégorie d'imposition
- Le mode d'imposition



	auto-entrepreneur (BIC, activité de vente)	Entrepreneur individuel (1) ou Gérant majoritaire de SARL (2)				
		Tranches de revenus ou de rémunérations (3)				
		Sur l'ensemble du chiffre d'affaires (limité à 80 300 euros)				
		< 34 620€ (1 PSS)	< 103 860€ (3 PSS)	< 173 100€ (5 PSS)	> 173 100€ (5 PSS)	
Assurance maladie		6,5 %	5,9 %	5,9 %	/	
Indemnités journalières maladie		0,7 %	0,7 %	0,7 %		
Allocations familiales	12%	5,4 %	5,4 %	5,4 %	5,4 %	
Assurance vieillesse		16,65 %	/	/	/	
Assurance invalidité décès		1,3 %	/	/	/	
Participation formation		0,15 %				
Retraite complémentaire		6,5 %	6,5 %	/	/	
Total + CSG + CRDS		45,2 % (4)	26,5 % (4)	20 % (4)	13,4 % (4)	

	<b>Entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL</b>
Incapacité temporaire	Indemnité journalière : 1/720ème du revenu professionnel moyen avec un minimum de 19 € (1/720ème de 40% de 1 PSS) et un maximum de 48 € (1/720ème de 1 PSS). Leur versement est limité à 360 indemnités journalières sur une période de 3 ans.
Invalidité partielle	Rente : 30 % du revenu annuel limité à 30% de 1 PSS (soit 10 386 € en 2010) jusqu'au 60ème anniversaire + majoration pour tierce personne de 12 349,29 €. Minimum versé = 3 153,34 €
Invalidité totale	Rente : 50 % du revenu annuel limité à 50% de 1 PSS (soit 17 310 € en 2010) jusqu'au 60ème anniversaire + majoration pour tierce personne de 12 349,29 €. Minimum versé = 7 140,22 €
Décès : pour le conjoint	Capital : 6 861.60 € Rente : néant
Décès : pour les enfants à charge	Capital : néant Rente : néant

	<b>Entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL</b>
Retraite de base	<p>Revenu annuel moyen X Taux X (nombre de trimestres/durée de référence)</p> <p>Revenu annuel moyen = moyenne des revenus perçus pendant les meilleures années dans la limite de 1 PSS (34 620 € pour 2010)</p> <p>Taux plein = 50 % (65 ans ou 164 trimestres pour les personnes nées à partir de 1953)</p> <p>Retraite de base maximum = 50 % de 1 PSS, soit 17 310 € pour 2010</p>
Retraite complémentaire	<p>La retraite complémentaire est obligatoire.</p> <p><b>6,5% des revenus &lt; 103 860 € (3 PSS) X valeur du point X nb d'années</b></p> <p><b>Coût d'acquisition du point</b></p> <p>Coût d'acquisition du point : 15,30 €</p> <p>Valeur du point : 1,102 €</p>